

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020-2021

---

24 FÉVRIER 2021

---

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À FAIRE RECONNAÎTRE LES VACCINS COVID COMME UN BIEN UNIVERSEL ET À SOUTENIR UNE DISTRIBUTION UNIVERSELLE ET ÉQUITABLE DES VACCINS CONTRE LA COVID-19

DÉPOSÉE PAR **MM. JEAN-CHARLES LUPERTO, JEAN-PAUL WAHL ET MATTHIEU DAELE, MMES SOPHIE PÉCRIAUX ET FRANÇOISE SCHEPMANS ET M. LAURENT HEYVAERT.**

---

RÉSUMÉ

---

Par la présente résolution, le Parlement souhaite que le Gouvernement fasse sienne la position de l'APF, soutienne les demandes auprès du Gouvernement fédéral et des instances internationales afin que les vaccins contre la Covid 19 soient reconnus comme bien public mondial et s'inscrive pleinement dans le soutien à une distribution universelle et équitable des vaccins et des produits de prévention, dépistage et traitement de la Covid-19.

## TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS	3
PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À FAIRE RECONNAÎTRE LES VACCINS COVID COMME UN BIEN COMMUN UNIVERSEL ET À SOUTENIR UNE DISTRIBUTION UNIVERSELLE ET ÉQUITABLE DES VACCINS CONTRE LA COVID-19	5

## DÉVELOPPEMENTS

---

Depuis maintenant un an, la pandémie mondiale liée au Covid-19 soumet les populations à d'immenses pressions sanitaires, sociales et économiques.

En Europe comme dans d'autres parties du monde, la campagne de vaccination contre le coronavirus est entamée. La Belgique a fait comme beaucoup le choix de la gratuité du vaccin pour tous.

Elle défend également le principe du « leaving no one behind », qui consiste à veiller à ce que les plus faibles et les plus pauvres ne soient pas laissés pour compte. Un vaccin contre la covid19 ne sera en effet efficace que s'il est aisément accessible à tous dans le monde entier, afin d'éviter de voir le virus se propager dans des pays qui n'auraient pas accès au vaccin.

Garantir l'accès au vaccin est fondamental, tout aussi fondamental que le droit à la santé pour tous. C'est un choix solidaire. Solidaire parce qu'on s'assure que tout qui souhaite se faire vacciner ne sera pas contraint d'y renoncer faute de moyens, et solidaire car plus le nombre de citoyens vaccinés sera élevé, plus hauts seront les remparts contre ce virus. Ce choix a évidemment un prix, mais c'est celui de la solidarité et de la juste rétribution de la recherche et de la production de ces vaccins. Et ce choix solidaire le Gouvernement l'a porté lors de la session spéciale des Nations Unies sur le Covid-19 du 3 au 5 décembre 2020 et au niveau européen lors du dernier Sommet de décembre où le Premier Ministre s'est exprimé en faveur d'un accès libre et juste de tous les pays aux vaccins.

Rappelons que la Belgique participe de manière indirecte, via l'Union Européenne, à l'initiative multilatérale COVAX visant à rendre ce vaccin accessible dans le plus grand nombre de pays dans le monde.

190 pays ont rejoint cette initiative, pour négocier avec plus de poids face aux entreprises pharmaceutiques. 92 pays en voie de développement ont répondu à l'appel, avec une promesse de vaccins financés par un fonds parrainé par des donateurs, dont la Belgique.

Les pays les plus riches paieront eux leurs propres doses, mais à de meilleures conditions que s'ils les avaient achetées seuls. Sur les deux milliards de doses à assurer, il en manque encore 1,3 milliard. La ministre belge de la Coopération au développement, Meryame Kitir, a déjà débloqué quatre millions d'euros dans ce cadre.

Au-delà de cette initiative, le Secrétaire général de l'ONU, A. Guterres, a, à l'ouverture de la 75e

session de l'AG des Nations Unies en septembre dernier, plaidé pour que le vaccin contre le Covid-19 soit considéré comme un bien public au service de l'ensemble de la communauté humaine.

Début janvier 2021, l'Alliance en faveur d'un vaccin universel ("People's Vaccine Alliance"), dont font partie plusieurs ONG comme Oxfam ou Amnesty International, annonçait que, au moment où les pays les plus riches entamaient des campagnes de vaccination à très grande échelle (parfois en achetant 5 fois plus de doses que nécessaires comme au Canada par exemple), les populations des pays les plus pauvres risquaient de ne pas avoir accès au vaccin anti Covid-19 avant 2024. Et ce, selon eux, sans se préoccuper de l'inquiétant déséquilibre. 9 personnes sur 10 n'auraient ainsi pas accès au vaccin contre le Covid-19 cette année dans près de 70 pays parmi les plus pauvres.

Il s'agirait évidemment d'une situation inacceptable si cela se concrétisait dans les faits.

Par-delà l'injustice de la situation, il y a un problème de santé publique mondiale, car le virus circule sans jamais se préoccuper des frontières, passant d'un pays et d'un continent à l'autre. L'OMS pointe d'ailleurs qu'une distribution non équitable des vaccins risque de faire considérablement augmenter le nombre de malades et de morts. En outre, plus la situation de crise sanitaire perdure, plus longtemps seront entravées les libertés fondamentales des citoyens de par le monde.

Il est donc indispensable de partager les doses et de faire preuve de solidarité mondiale pour que la couverture vaccinale soit la plus large possible et que l'immunité collective puisse jouer. Mais restent aussi les défis des capacités de production à prendre en compte afin que tous les pays aient le plus rapidement possible accès aux doses nécessaires pour leur population.

La question du renforcement de l'accessibilité aux moyens de vaccination et de prévention et de la lutte contre les inégalités en la matière sont des enjeux mondiaux essentiels qui auront potentiellement un impact sur des dizaines de millions de vie à travers la planète, quel que soit leur niveau de richesse.

C'est pourquoi il importe de lever les obstacles à la solidarité et à la santé publique, en particulier en dérogeant à « certaines dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC).»

A l'occasion de sa 46e Assemblée plénière, « l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a adopté ce 29 janvier 2021 une résolution plaidant pour une distribution universelle et équi-

table des vaccins contre la Covid-19 ainsi que de l'ensemble des produits de dépistage, de protection et de traitement contre ce virus. » (voir CP du 29/1/2021).

L'APF exhorte dans la foulée ses membres à soutenir cette demande et agir concrètement en ce sens.

Par conséquent, la présente résolution indique que le Parlement souhaite reprendre ces demandes de l'APF, plaider pour que les vaccins contre la Covid 19 soient reconnus comme bien public mondial et s'inscrire pleinement dans le soutien à une distribution universelle et équitable des vaccins et des produits de prévention, dépistage et traitement de la Covid-19.

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À FAIRE RECONNAÎTRE LES VACCINS COVID COMME UN BIEN COMMUN UNIVERSEL ET À SOUTENIR UNE DISTRIBUTION UNIVERSELLE ET ÉQUITABLE DES VACCINS CONTRE LA COVID-19

Considérant la demande de convocation d'une session spéciale des Nations Unies sur la lutte contre la Covid-19 demandée l'Afrique du Sud et l'Inde, soutenue par l'OMS en début de pandémie ;

Faisant référence au discours du secrétaire général Antonio Guterres lors de l'ouverture de la 75ème session de l'AG des N.U en septembre 2020 qui lançait un appel pour que l'accès au vaccin contre la Covid-19 soit considéré comme un service de santé pour tous les humains, un bien public ;

Vu les propos tenus par le professeur Riccardo Petrella, président de l'Agora des Citoyens relatif à « l'opportunité unique pour configurer et mettre en œuvre les actions communes, efficaces et coordonnées au plan mondial, de lutte contre la pandémie dans l'intérêt et l'assurance du droit à la vie, à la santé, de tous les habitants de la Terre. Le moment est historique. Il en va du devenir de l'ONU en tant qu'organisation capable de contribuer à une régulation juste et pacifique des affaires mondiales et surtout de la capacité de nos sociétés de donner à la vie une valeur universelle libérée de toute subordination aux "raisons" marchandes, économiques et de puissance. La santé, la vie, n'est pas une question de business, de profits ni de puissance nationale, de domination ou de survie des plus forts. » ;

Considérant le message porté par la Belgique lors de la Session spéciale de l'A.G. des Nations Unies sur la pandémie de la Covid-19 du 3 au 5 décembre 2020 ;

Considérant le message porté par la Belgique au Conseil de l'Europe les 10 et 11 décembre 2020 ;

Vu la participation de la Belgique participe de manière indirecte, via l'Union Européenne, à l'initiative multilatérale COVAX visant à rendre ce vaccin accessible dans le plus grand nombre de pays dans le monde ;

Vu la résolution pour une distribution universelle et équitable des vaccins contre la Covid-19 adoptée lors de la session plénière de l'APF tenue en vidéoconférence entre les 19 et 29 janvier 2021 et celle-ci disposant que :

« Attendu que le virus SARS-CoV-2 (Covid-19) a infecté plus de 58 millions de personnes en date du 24 novembre 2020 et causé le décès de plus de 1,3 million de personnes depuis la fin de 2019, creusant les inégalités préexistantes dans tous les pays de l'espace francophone et au-

delà et ayant des impacts disproportionnés sur les groupes vulnérables, notamment les femmes et les filles ;

Soulignant que des investissements publics sans précédent ont été mobilisés pour développer des vaccins et des produits de prévention, dépistage et traitement de la Covid-19, notamment à travers le Mécanisme pour un accès mondial aux vaccins contre la Covid-19 (Mécanisme COVAX), et que plusieurs laboratoires pharmaceutiques en sont aux derniers essais cliniques en vue de concevoir des vaccins sûrs et efficaces ;

Considérant que le nombre croissant d'obstacles empêchant une distribution universelle et équitable des vaccins et des produits de prévention, dépistage et traitement de la Covid-19, que l'opacité sur les coûts réels de recherche et développement et de production, et qu'une compétition sans précédent entre les États aux revenus et moyens inégaux pour réserver et s'appropriier les doses de vaccins et les produits de prévention, dépistage et traitement de la Covid-19 engendrent le besoin urgent de mettre en place des mécanismes qui permettent le partage de connaissances, technologies, savoir-faire et la propriété intellectuelle pour la démultiplication rapide des sites de production et distribution des vaccins et des produits de prévention, dépistage et traitement contre la Covid-19 ;

Rappelant que la Déclaration de Doha adoptée en 2001 par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) autorise une interprétation flexible de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) afin de protéger la santé publique face aux épidémies telles que le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (...):

Exhorte les chefs d'État et de gouvernement à se concerter et à s'engager pour définir les vaccins contre la Covid-19 comme « biens communs universels » ;

Demande aux chefs d'État et de gouvernement de se mobiliser activement pour développer des stratégies nationales et multilatérales de vaccination universelles et équitables tout en exigeant davantage de transparence au sein des marchés pharmaceutiques et des instances décisionnelles compétentes en matière de coûts de production, de résultats de la recherche, d'investissements publics et privés en recherche et développement ;

Encourage les chefs d'État et de gouvernement à adopter une approche de concertation avec les communautés et les groupes vulnérables plus sévèrement touchés par la Covid-19, notamment en matière de prévention, d'imposition des mesures sanitaires et, éventuellement, de processus de vaccination ;

Appelle les parlementaires membres de l'APF à s'engager à promouvoir et défendre une distribution universelle et équitable des vaccins et des produits de prévention, dépistage et traitement de la Covid-19 au sein de leurs assemblées et des instances interparlementaires dont ils sont membres ;

Encourage l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et sa Secrétaire générale à promouvoir et défendre auprès des États et gouvernements membres de la Francophonie une distribution universelle et équitable des vaccins et des produits de prévention, dépistage et traitement de la Covid-19 ;

Soutient les initiatives visant à assurer une distribution universelle et équitable des vaccins et des produits de prévention, dépistage et traitement de la Covid-19, notamment les demandes en faveur d'une dérogation à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC auprès de l'OMC ainsi que la demande du groupe des Pays les moins avancés (PMA) de l'OMC de prolonger la période de transition pour l'incorporation de l'Accord sur les ADPIC. »

#### **Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles**

Fait sienne la position de l'APF

Demande au Gouvernement :

- de faire sienne cette position également ;
- d'appuyer la demande auprès des chefs d'État et de gouvernement à se concerter et à s'engager pour définir les vaccins contre la Covid-19 comme « biens communs universels » ;
- d'inciter les chefs d'État et de gouvernement à se mobiliser activement pour développer des stratégies nationales et multilatérales de vaccination universelles et équitables tout en exigeant davantage de transparence au sein des marchés pharmaceutiques et des instances décisionnelles compétentes en matière de coûts de production, de résultats de la recherche, d'investissements publics et privés en recherche et développement ;
- d'encourager les chefs d'État et de gouvernement à adopter une approche de concertation avec les communautés et les groupes vulnérables plus sévèrement touchés par la Covid-19, notamment en matière de prévention, d'imposition des mesures sanitaires et, éventuelle-

ment, de processus de vaccination ;

- d'encourager l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et sa Secrétaire générale à promouvoir et défendre auprès des États et gouvernements membres de la Francophonie une distribution universelle et équitable des vaccins et des produits de prévention, dépistage et traitement de la Covid-19 ;
- de soutenir les initiatives visant à assurer une distribution universelle et équitable des vaccins et des produits de prévention, dépistage et traitement de la Covid-19, notamment de réfléchir aux possibilités légales d'éventuellement déroger à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC auprès de l'OMC ainsi qu'à la demande du groupe des Pays les moins avancés (PMA) de l'OMC de prolonger la période de transition pour l'incorporation de l'Accord sur les ADPIC ;
- de rester mobilisé par rapport au mécanisme Covax codirigé par l'OMS, l'Alliance Gavi, (Alliance du vaccin) et la CEPI (Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies) et qui vise une collaboration pour un accès mondial au vaccin.

**J-Ch. Luperto**

**J-P. Wahl**

**M. Daele**

**S. Pécriaux**

**F. Schepmans**

**L. Heyvaert**